



MAIRIE de CONQUEREUIL

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

10 mai 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 3 mai 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – M. BOUJU Joseph – Mme BENARD Sylvie – M. CHAUSSEE Lucien – M. BEUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – M. SALMON Sébastien Mme MOUSSEAU Madara – Mme MAISONNEUVE Agnès Mme CLERET Christelle Mme DELETANG Fabienne.

ÉTAIENT ABSENTS : - M. CHAUVIN François.

Secrétaire de séance : Mme MOUSSEAU Madara

1) Avenants au marché « extension de l'école »,

Exposé de M. le Maire,

Les travaux d'extension de l'école ont débuté en janvier dernier. Chaque mercredi est organisé une réunion de chantier durant laquelle des arbitrages sont proposés avec le souhait pour la commune de maîtriser la dépense et permettre de trouver des solutions techniques rationnelles et économiques.

A la demande de la commune, il a été demandé à l'architecte de rajouter des WC dans l'atelier de la dernière classe qui servira de périscolaire.

Aussi, il est proposé aux membres du CM de valider le dernier avenant concernant l'ajout des WC :

VU le visa du cabinet d'architectes Drodolot.

→ **Gergaud Industrie lot n°10 Electricité : 257.20 € HT soit 308.64 € TTC**

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
MARCHE			
Montant initial	26 844,54 €	5 368,91 €	32 213,45 €
Avenant n°1	257,20 €	51,44 €	308,64 €
Montant total	27 101,74 €	5 420,35 €	32 522,09 €

→ **Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'avenant ci-dessus de l'entreprise Gergaud pour un montant de 257.20 € HT soit 308.64 € TTC.**

→

2) Avenants lot n°3 Eurovia marché groupé de voirie,

Exposé de M. le Maire,

Par délibération en date du 9 mars 2021, le conseil municipal approuver la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Guémené, Massérac et Pierric ayant pour objet des travaux de voirie.

Par délibération du 13 juillet 2021 le CM attribuait, après consultation et analyses, les trois lots à Eurovia

Rappel :

- Lot 1 : Les enduits et rechargements,
- Lot 2 : Les fournitures de voirie,
- Lot 3 : Les enrobés.

Les trois lots ont été attribués à Eurovia dans le cadre de ce marché à bon de commande pour 3 années. Le marché pour Conquereuil est estimé à 50 000 € par an soit 150 000 € sur la durée du marché.

Après une première année, il y a lieu d'ajuster le marché tenant compte des besoins. En effet, il convient d'ajouter dans le lot n°3 des prestations soit initialement prévues dans le lot n°2 soit des prestations absentes au marché à savoir : le rabotage de voirie, la mise à niveau des regards et l'épaulement de chaussée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **De valider l'avenant concernant le lot n°3 : « Les Enrobés » avec l'entreprise Eurovia en y ajoutant des prestations supplémentaires notamment :**
 - **8 € le m² pour le rabotage,**
 - **95 € la mise à niveau de regard (165 € si diamètre 1000) et**
 - **25.50 € la tonne pour les épaulements de chaussée.**
- **D'autoriser le Maire à signer l'avenant au marché et tous les autres documents nécessaires,**

3) Modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2022/2023,

Exposé de M. le Maire,

Ainsi que le précise la notice accompagnant le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser, à titre dérogatoire, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

L'organisation des rythmes scolaires dans les écoles implique aussi de prendre en compte les contraintes propres au transport scolaire en lien avec la collectivité compétente – qui est désormais Redon Agglomération – de façon suffisamment anticipée et coordonnée.

Sur cette base et, face à la gestion des conflits après les Temps d'Activités périscolaires de plus en plus récurrente par le corps enseignant, un courrier rédigé conjointement par M le Maire et Mme la directrice a été envoyé aux parents d'élèves le 28 avril en s'interrogeant sur l'opportunité des conserver des TAP. Le conseil d'école

extraordinaire s'est réuni mardi 3 mai afin d'émettre un avis sur le retour ou non à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2022/2023. Les représentants des parents d'élèves présents ont souhaité qu'un questionnaire soit soumis aux parents avec réponse rapide pour leur demander leur avis. Le questionnaire a été mis dans les cahiers des élèves dès mercredi 4 mai. Le lundi 9 mai un nouveau conseil d'école extraordinaire s'est tenu.

Des représentants des parents d'élèves et les enseignantes ont soulevé des dysfonctionnements dû à l'effet COVID (inscriptions, absence de certains intervenants, impossibilité de brassage des élèves pour les activités). La mairie a interrogé l'académie pour savoir s'il était encore possible de modifier les rythmes scolaires d'où l'urgence de convoquer un CE extraordinaire. La demande de dérogation doit être envoyée au service académique le 11 mai au plus tard.. La mairie a exprimé sa difficulté à renouveler les intervenants aux TAP.

Résultat de la consultation aux familles : 69 familles sur 76 concernées ont exprimé leur avis à savoir :

- 52 familles souhaitent le retour à 4 jours,
- 15 pour conserver le rythme des 4,5 jours,
- 3 familles ne se sont pas prononcées.

Sur cette base, après en avoir débattu, le conseil d'école a décidé de procéder à un vote à bulletin secret et fait ressortir le résultat suivant sur 14 votants :

- 8 Pour le retour à 4 jours,
- 4 Pour le maintien des 4,5 jours
- 2 Abstentions

Il est rappelé que le consensus conseil d'école/conseil municipal est nécessaire pour présenter un projet de changement à l'inspection académique. Le conseil municipal est donc amené à se prononcer. Le sujet a donc fait débat au sein du CM. Un tour de table a été réalisé afin de recueillir les arguments de chacun.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal décide de procéder à un vote à bulletin secret (demandé par la majorité des membres présents) et il fait état des résultats suivants :

- 14 votants**
- **8 bulletins en faveur de la semaine de 4 jours**
- **4 bulletins en faveur de la semaine de 4.5 jours**
- **1 bulletin blanc**
- **1 bulletin nul**

La proposition d'un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2022/2023 sera envoyée aux services de l'inspection académique pour avis définitif.

Les principaux arguments en faveur de la semaine de 4.5 jours :

- *Les bienfaits chronos biologiques d'apprentissage le matin y compris le mercredi matin,*
- *Les activités TAP permettent de réduire les inégalités sociales, favorisent l'ouverture culturelle, sociale, sportive etc.*
- *Avant de prendre la décision de supprimer les TAP précipitamment, il aurait fallu prendre le temps de la réflexion pour leur amélioration et ne pas seulement se baser sur une expérience COVID.*
- *La commission école/PEDT n'a pas été alertée des dysfonctionnements et n'a pas*

été saisie pour améliorer leur fonctionnement.

Les principaux arguments en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours :

- Suite au questionnaire du 4 mai, les parents ont exprimé à 75 % leur souhait de revenir à la semaine de 4 jours contre 22% qui souhaitent conserver les 4.5 jours.*
- Difficulté de gestion des effectifs,*
- Manque de renouvellement des intervenants ce qui a entraîné un essoufflement et une lassitude et des absences récurrentes.*
- Certaines enseignantes souhaitent travailler 4 jours / semaine,*
- Les agentes municipales ne sont pas formées pour encadrer un groupe de plus de 50 élèves.*

4) Le projet de transformation de la Scierie,

Exposé de M. le Maire,

Le dossier Fonds friche a été déposé le 26 avril dernier sur la plateforme dématérialisée de l'Etat. Le dossier est en cours d'instruction. Pour mémoire, il a été demandé la somme de 200 000 € couvrant ainsi le déficit de la commune pour l'acquisition et la dépollution du site.

A ce jour une proposition d'acquisition a été formulée à Mme Jouin (propriétaire des terrains) pour la somme de 187 000 €. Cette dernière n'a pas encore donné suite à cette offre.

En parallèle, un questionnaire a été adressé à tous les foyers pour connaître les besoins de la population en matière de logement.

5) Loyer logement locatif au presbytère (rez-de-chaussée à droite),

Exposé de M. le Maire,

La locataire actuelle du logement au rez-de-chaussée au presbytère à droite a donné son préavis de départ qui court jusqu'au 31 juillet. Avant de le remettre à la location il y a lieu de s'interroger sur le montant du loyer. Le loyer actuel est de 435.93 €.

Caractéristiques du logement :

- 57 m²
- Logement entièrement accessible pour personne handicapée,
- 1 chambre avec placard intégré,
- 1 salon
- 1 cuisine,
- 1 salle de bain
- WC
- 1 place de parking

Il est proposé tenant compte du marché actuel, un loyer de 440 €/ mois.

- **Après en avoir débattu, le loyer est fixé à 440 €/mois à partir du 1^{er} août 2022 (12 voix pour et 2 abstentions Mme Christelle Cléret et Mme Madara Mousseau).**

6) Informations et questions diverses.

- Les 24 et 25 juin prochains un pèlerinage qui va part de Nantes vers Ste Anne d'Auray fera escale à Conquereuil.
- Mobilité et schéma vélo : Agnès Maisoneuve fait un retour sur les réunions qu'elle suit à Redon Agglo. Pour rappel, les transports scolaires doivent se réorganiser suite à la fermeture du passage à niveau de St Nicolas de Redon pour les poids lourds et cars scolaires. Depuis Conquereuil, il est privilégié de défendre un transport vers la gare de Beslé sous réserve des places disponibles et des horaires de la SNCF. Un travail de fond est en cours pour raccourcir les circuits de manière à gagner du temps sur la tournée. Concernant le schéma vélo l'idée est de créer des itinéraires structurants à Conquereuil permettant de favoriser l'usage du vélo.
- Le CME est intéressé pour travailler sur les décorations de Noël,
- La caserne de pompiers manque d'effectifs notamment en journée, il est proposé de continuer de diffuser de l'info pour aider aux recrutements (via la chronique, le bulletin les réseaux...)
- La consultation concernant le marché public de la rue J-B Friot est terminée. Le bureau d'études Agéis doit nous présenter son rapport d'analyse prochainement,
- La maison à St Donatien est en cours de rénovation par des bénévoles et ce afin de proposer un hébergement à des réfugiés ukrainiens.

La secrétaire de séance
Madara Mousseau



Vu Le Maire
Jacques Poulain

